



EMPLACEMENT

1. Réservation

La location de l'emplacement se fait tous les jours de la semaine. Nos emplacements ne peuvent être occupés que par 6 personnes maximum. Pour réserver un emplacement il vous suffit de nous retourner le bulletin de réservation dûment rempli en indiquant vos dates de séjour, le nombre de personnes et les options choisies. La réservation n'est effectivement qu'à réception du contrat, du prépaiement et du retour par le camping de la confirmation de votre séjour.

2. Conditions de paiement

La réservation n'est effective qu'après la réception du présent contrat signé accompagné du versement de l'acompte de 100€ (frais de réservation inclus) ou 119€ avec l'assurance annulation. Pour des vacances plus douces vous pouvez aussi régler en plusieurs fois, (renseignements auprès du bureau). Les modalités de paiement : chèque, espèces, chèques ANCV ou virement. Pour un règlement par virement : IBAN : FR76 1660 7000 1511 5211 9908 639 ; BIC : CCBPFRPPPPG. Le solde de la location devra être réglé à votre arrivée. Aucune réduction ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. En l'absence de ce règlement, la réservation sera annulée. Sans manifestation de la part du locataire, l'emplacement sera remis en location.

3. Annulation et modification

Annulation par le campeur

Le départ prématuré ou la non-présence du jour d'arrivée, ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Le camping pourra disposer de l'emplacement dès le lendemain.

En cas d'annulation et sans assurance, le client sera redevable du montant total du séjour réservé.

Les conditions de l'assurance annulation : Remboursement 100% jusqu'à 48 heures avant l'arrivée pour les motifs suivants : hospitalisation, maladie / accident grave, décès (conjoint, enfants, parents) ou perte d'emploi.

Toute demande d'annulation devra être envoyée par courrier accompagné du justificatif correspondant à la situation. Les frais de réservation et d'annulation ne seront pas remboursables.

Annulation par le camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. La réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou céder son emplacement à un tiers.

Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement, il est indispensable de faire une réservation et de remplir un contrat pour chaque famille.

5. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Le port d'un bracelet d'identification et/ou du maillot de bain est obligatoire.

6. Médiation : en cas de litige, vous avez la possibilité d'envoyer un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction du Camping Le Sainte Marie. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Centre de Médiation Medicys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ce courrier: www.medicys.fr - Medicys - 73 Bd de Clichy - 75009 Paris.

7 – Site placé sous vidéo-protection

MOBILHOMES

1. Durée de Séjour

Séjour en 7 ou 10 nuits entre le 30/06/2018 et le 01/09/2018 (jour d'arrivée/départ samedi ou mercredi). Les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 10h. En dehors de cette période les séjours se font à partir de 2 nuits minimum avec arrivée et départ tous les jours suivant les mêmes horaires.

2. Nos locations ne peuvent être occupées que par le nombre de personnes indiqué sur notre tarif 218.

3. Réservation

Il n'est pas possible de rajouter une tente sur un emplacement locatif. 1 chien maximum par locatif (ou 2 chiens de petite taille) est accepté.

Pour réserver un mobilhome il vous suffit de nous retourner le bulletin de réservation dûment rempli en indiquant votre choix, vos dates de séjour, le nombre de personnes et les options choisies. La réservation n'est effectivement qu'à réception du contrat, du prépaiement et du retour par le camping de la confirmation de votre séjour.

4. Conditions de paiement

La réservation n'est effective qu'après la réception du présent contrat signé accompagné du versement de l'acompte de 200€ frais de réservation inclus ou 229€ avec l'assurance annulation (Juillet Août) (modalités de paiement : chèque, espèces, chèques ANCV ou virement).

Pour des vacances plus douces vous pouvez aussi régler en plusieurs fois (renseignements auprès du bureau).

En hors saison l'acompte est porté à 60€ (frais de réservation inclus).

Pour tout règlement par virement : IBAN : FR76 1660 7000 1511 5211 9908 639 ; BIC : CCBPFRPPPPG.

Le solde de la location devra être réglé 30 jours avant votre arrivée. Aucune réduction ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. En l'absence de ce règlement, la réservation sera annulée. Sans manifestation de la part du locataire, le mobilhome sera remis en location.

Une caution de 500 € est demandée au client pour couvrir les dégradations éventuelles. Elle peut être faite à la réservation ou remise à l'arrivée avant l'entrée dans les lieux (modes de paiement : chèque non encaissé ou espèces).

5. Annulation et modification

Annulation par le campeur

Le départ prématuré ou la non-présence le jour d'arrivée, ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Le camping pourra disposer du mobil home dès le lendemain.

En cas d'annulation et sans assurance, le client sera redevable du montant total du séjour réservé.

Les conditions de l'assurance annulation : Remboursement 100% jusqu'à 48 heures avant l'arrivée pour les motifs suivants : hospitalisation, maladie / accident grave, décès (conjoint, enfants, parents) ou perte d'emploi.

Toute demande d'annulation devra être envoyée par courrier accompagné du justificatif correspondant à la situation. Les frais de réservation et d'assurance d'annulation ne sont pas remboursables.

Annulation par le camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

6. La réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou céder son emplacement à un tiers.

Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement, il est indispensable de faire une réservation et de remplir un contrat pour chaque famille.

7. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Le port d'un bracelet d'identification et/ou du maillot de bain est obligatoire.

8. Médiation : en cas de litige, vous avez la possibilité d'envoyer un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction du Camping Le Sainte Marie. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Centre de Médiation Medicys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ce courrier: www.medicys.fr - Medicys - 73 Bd de Clichy - 75009 Paris.